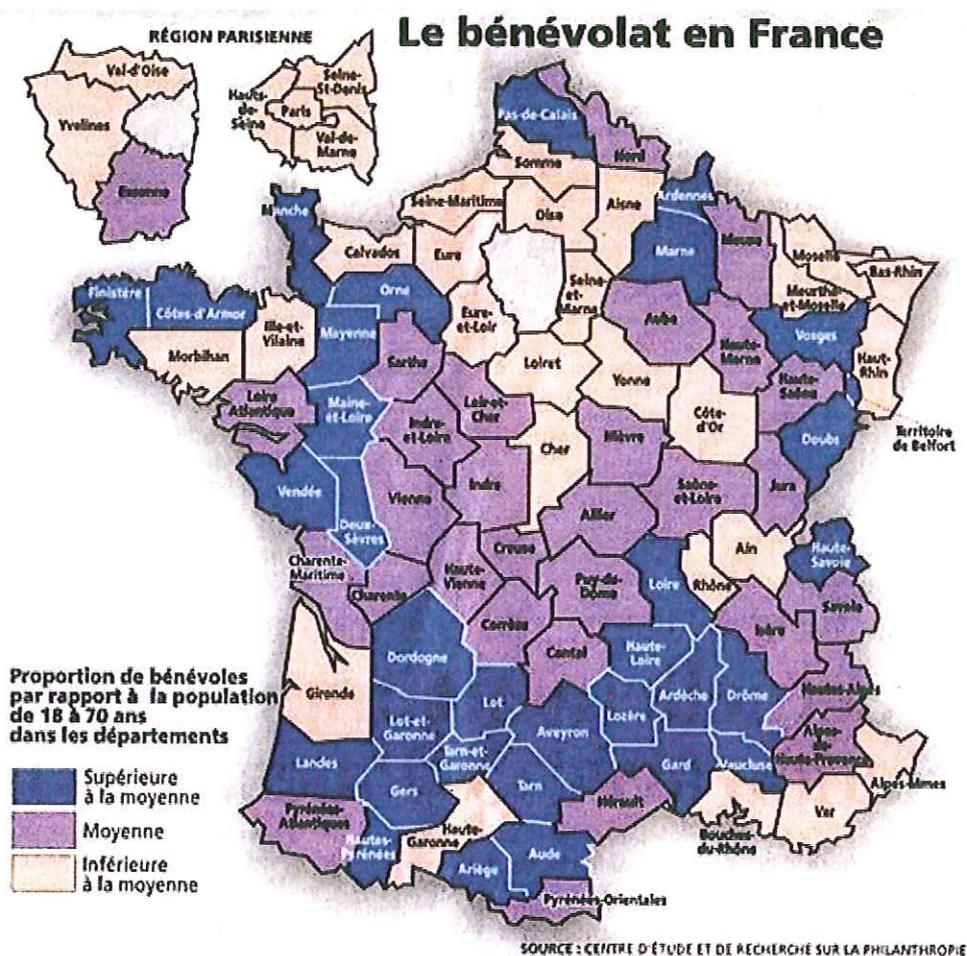
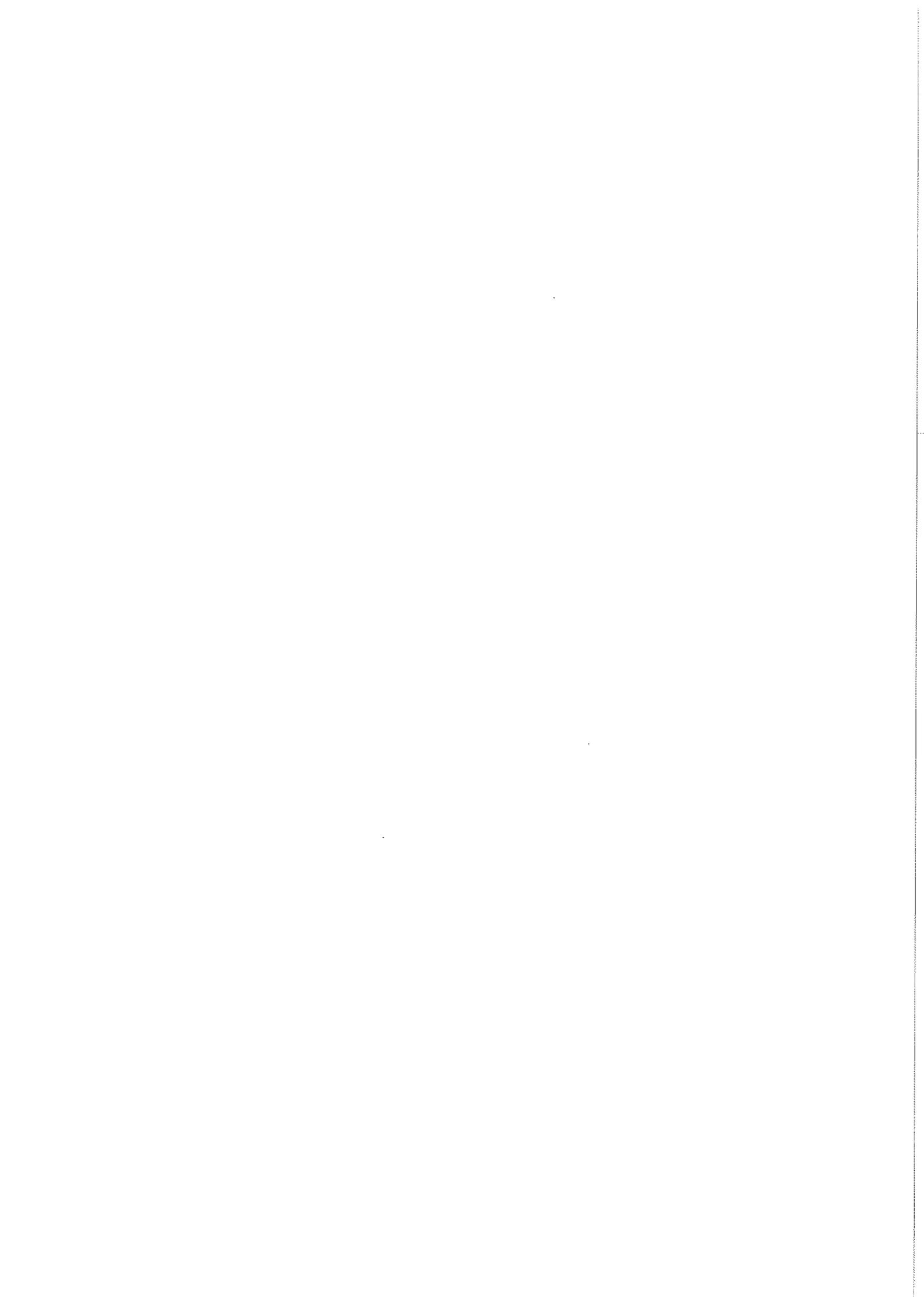


LE BENEVOLAT EN FRANCE

Etude CerPhi 2008 (Entre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie)

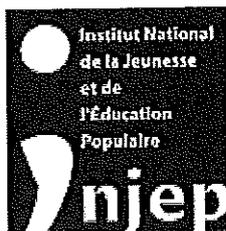




"Des jeunes plus engagés dans la vie associative ?"

Le jeudi 19 mai se tenait une conférence-débat sur ce thème organisée par l'INJEP et le CESE. Elle accompagnait la parution du quatrième numéro de Jeunesse : études et synthèses, et faisait intervenir Viviane Tchernonog (CNRS-Matisse), Bernard Roudet (INJEP), Christophe Paris (AFEV) et Ahmed El Khadiri (Animafac).

Les évolutions du secteur associatif



Viviane Tchernonog (CNRS-Matisse) a commencé par rappeler les évolutions connues par le secteur associatif ces dernières années.

Alors que le budget global des associations a augmenté de 2,5% par an en moyenne entre 1999 et 2005, les financements publics n'ont augmenté que de 1,6% par an. Il n'y a donc pas de désengagement public comme on peut parfois l'entendre, mais plutôt une modification des sources de financement des associations, qui se tournent de plus en plus vers les financements privés (+ 3,9% par an en six ans). Les financements publics se sont par ailleurs restructurés : l'Etat se désinvestit peu à peu pour laisser la place aux collectivités locales, conséquence de la politique de décentralisation, et de nouvelles formes de financements publics émergent, avec un passage fréquent des subventions aux prestations.

Concernant l'emploi dans le secteur associatif, il a augmenté de 2,5% par an entre 1999 et 2005, contre 1% pour l'emploi global. Ce chiffre séduisant cache cependant une réalité moins agréable, celle de la précarité d'une partie importante de l'emploi associatif : CDDs, temps partiels...

Contrairement à l'idée régulièrement reprise d'une crise du bénévolat, le travail bénévole a augmenté suivant un taux de 5% par an. Les difficultés que rencontrent les associations pour renouveler leurs forces vives viendraient alors plus d'une difficulté d'adaptation aux réalités modernes de l'engagement.

Les jeunes et le bénévolat

C'est notamment vrai en ce qui concerne les jeunes bénévoles. Désireux de diversifier les expériences, d'être impliqués dans le projet des associations dont ils sont membres, de plus en plus mobiles... Ces caractéristiques semblent mal prises en compte par les associations. Les jeunes adhèrent pourtant bien au modèle associatif, d'après l'enquête européenne sur les valeurs de 2008.



Les résultats de cette enquête, présentés par Bernard Roudet (sociologue à l'INJEP), sont à mettre en relation avec ceux de la même étude menée en 1990 et

1999. On se rend alors compte que le taux d'**adhésion** à une association est stable à 37%, et toujours plus important chez les diplômés (47% à bac +3, 24% au niveau bac). Mais l'on parle ici d'adhésion, l'investissement bénévole est bien en-deçà de ces chiffres, à 19% pour les 18-29 ans (23% pour la population totale).

Quelles sont les **associations plébiscitées** par les jeunes ? Avant tout celles qui sont centrées sur le partage d'une activité commune, sportive (19%) ou culturelle (7%). Néanmoins, la part des associations liées à la vie citoyenne augmente, ce qui laisse à penser que l'engagement associatif se construit de plus en plus en complémentarité du politique, dans un contexte de politisation croissante de la jeunesse.

Qu'en pensent les responsables associatifs ?

Christophe Paris, directeur général de l' **AFEV** (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), a insisté sur la corrélation existant entre l'**évolution de la société** et celle de la participation des jeunes à la vie associative. Le passage à une société de loisirs et de consommation, fortement marquée par la crise économique, s'accompagne d'un besoin accru des jeunes d'individualiser leur parcours et d'entrer rapidement dans le concret. La question de l'**insertion professionnelle** est toujours très présente dans un contexte de fort chômage des jeunes.

Ahmed El Khadiri, délégué général d' **Animafac**, s'est arrêté sur les caractéristiques propres à l'engagement des jeunes. En termes **temporels**, celui-ci est calqué sur l'année universitaire. Le turnover est très fort (les responsables restent en moyenne 18 mois en poste dans le monde étudiant), il est donc important de rentrer rapidement dans le concret. Ce besoin de voir les choses s'incarner se retrouve dans la forte identification des jeunes aux actions associatives plutôt qu'aux valeurs et projets globaux.

Attirer les jeunes bénévoles... et les garder

Au vu de ces différents points, comment faire pour **attirer les jeunes** dans une association ? Pas de recette miracle pour Ahmed El Khadiri et Christophe Paris, mais quelques pistes. Tout d'abord, **impliquer** les jeunes dans la prise de décision : ils sont en effet peu présents dans les conseils d'administration en dehors des associations étudiantes. A ce sujet, Viviane Tchernonog rappelle que le fait d'inscrire le renouvellement des instances dirigeantes dans les statuts permet de renforcer leur diversité.

Ensuite, prendre en compte la diversité de la jeunesse et adapter les formes d'organisation aux nouvelles réalités sociales : accueil des bénévoles, écoute de leurs envies, etc. Les jeunes sont désireux de s'engager auprès des associations, mais il faut que celles-ci soit à même de leur offrir des conditions adaptées.

PARTICIPATION ASSOCIATIVE :

des jeunes plus engagés dans la vie de la cité

Plus d'un tiers des jeunes Français adhère à au moins une association. L'adhésion des jeunes augmente en même temps que s'élève leur niveau d'études. Stable depuis vingt ans et centrée sur des activités sportives, culturelles et de loisirs, la participation associative juvénile tend aujourd'hui à concerner davantage la vie de la cité.

*Cette étude a été réalisée par **Bernard Roudet**, sociologue, chargé d'études et de recherche à la mission « Observation et évaluation » de l'INJEP. Il travaille sur les valeurs et les comportements des jeunes : il a dirigé plusieurs ouvrages collectifs, notamment Les jeunes en France publié en 2009 par l'INJEP et les Presses de l'université Laval (Canada).*

Toutes les enquêtes le confirment : les jeunes Français sont animés des meilleurs sentiments à l'égard du monde associatif, ils se disent prêts à s'y investir ou à le soutenir. Selon le baromètre Jeunesse de septembre 2010, réalisé par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) pour le ministère chargé de la Jeunesse, 66% des jeunes de 16 à 30 ans font confiance aux associations pour améliorer leur avenir, alors qu'ils ne sont que 35% à faire confiance aux syndicats et 9% aux partis politiques. Un jeune sur deux (54%) souhaiterait s'engager dans les prochains mois pour soutenir une cause associative, mais seulement un sur dix souhaiterait militer dans un syndicat (13%) ou un parti politique (11%). À l'inverse des organisations syndicales ou partisanes, les associations bénéficient donc d'une large confiance de la part des jeunes. Mais, au-delà de ces bonnes intentions, qu'en est-il de leurs comportements effectifs ? Et les jeunes attendent-ils davantage des associations que du monde syndical et politique ?

Plus d'un jeune sur trois participe à une association

Les données des enquêtes Valeurs (v. encadré « Repères ») permettent de préciser les caractéristiques de la participation associative et le profil social des jeunes concernés. Le questionnaire propose une liste de groupements

volontaires et demande aux enquêtés, d'une part, s'ils font partie de certains d'entre eux, d'autre part, s'il y en a pour lesquels ils accomplissent du travail bénévole. Cette liste ayant été modifiée après la première enquête de 1981, les comparaisons ne sont possibles que sur les trois dernières enquêtes. Le taux d'adhésion apparaît remarquablement stable depuis 1990 : 37% des jeunes Français de 18 à 29 ans sont membres d'au moins une association (tableau 1). Globalement, on ne constate pas de différences avec le taux d'adhésion de l'ensemble de la population. Si l'on examine la distribution par tranches d'âge de dix ans, celle-ci apparaît relativement équilibrée depuis 1990, à l'exception d'une plus forte présence des 45-54 ans en 1999. La participation des 25-34 ans a légèrement augmenté depuis 1990 (tableau 2).

Plus d'un tiers des jeunes Français participe donc à une association : ce taux d'appartenance n'est pas négligeable. Il est toutefois inférieur aux taux d'intentions habituellement déclarés dans les sondages : l'opinion positive envers le monde associatif n'induit pas forcément une pratique effective. Lorsque l'on considère non plus l'adhésion mais le fait d'accomplir un travail bénévole dans une association, seul un jeune sur cinq reste concerné (tableau 1). Cette activité bénévole des jeunes est à peu près stable depuis 1999, après avoir augmenté entre 1990

Plus d'un tiers des jeunes Français participe à une association : ce taux n'est pas négligeable

Tableau 1. Appartenance associative et activité bénévole des 18-29 ans et de la population totale (en %)

	Appartenance associative				Activité bénévole			
	18-29 ans			Population totale	18-29 ans			Population totale
	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble	
1990	43	30	37	37	20	11	16	24
1999	43	32	37	38	22	21	21	26
2008	41	33	37	38	22	16	19	23

Source : enquêtes Valeurs, ARVAL-INJEP

et 1999. L'investissement bénévole est légèrement supérieur dans l'ensemble de la population.

Ces résultats situent la France en dessous de la moyenne des taux d'adhésion en Europe de l'Ouest. Selon l'enquête Valeurs, près d'un individu sur deux, jeunes et adultes, adhère à une association en Europe occidentale en 1999 (46%), pour un individu sur trois en Europe centrale et orientale (33%). En Europe occidentale, les pays du Nord et les Pays-Bas détiennent des taux records d'appartenance, entre 77% et 91% d'adhésion pour les 18-29 ans. Les pays du Sud (hormis la Grèce) et la Grande-Bretagne ont des taux inférieurs à la moyenne, allant de 44% d'appartenance en Italie à 24% au Portugal [1].

La participation associative augmente avec le niveau d'études

Toutes les enquêtes le montrent [voir notes 2 et 3] : la participation associative est fortement corrélée avec le niveau d'études. Plus ce dernier est élevé, plus la participation augmente. À revenus égaux, le niveau culturel renforce la participation quelle que soit l'activité pratiquée, comme il favorise l'adhésion à plusieurs associations. Dans l'enquête Valeurs, près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans participe à au moins

une association (45%), pour seulement un quart des jeunes achevant leurs études au plus tard à 18 ans (24%). De même, le taux de participation se révèle plus élevé parmi les jeunes enquêtés de 18 à 29 ans scolarisés : 42% des élèves et des étudiants adhèrent à une association. Par ailleurs, les jeunes dont les parents ont fait des études supérieures participent davantage que ceux dont les parents ont arrêté leur scolarité au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire.

La sociabilité amicale est une dimension importante de la participation associative des Français, particulièrement en ce qui concerne la participation juvénile. Plus que tout autre moment de la vie, la jeunesse reste le temps des amis : si les jeunes participent à une activité associative, c'est aussi pour retrouver des relations amicales [4]. Mais en avançant en âge, les jeunes cherchent un travail, se mettent en couple... et fréquentent moins leurs amis. Selon les résultats de l'enquête Valeurs, quasiment la moitié des jeunes vivant seuls après avoir quitté le domicile parental participe à une association (46%), pour moins d'un tiers de ceux vivant en couple (31%), les jeunes qui vivent au domicile familial se trouvant dans une position intermédiaire avec 40% d'appartenance.

Pour compléter ce profil des jeunes adhérents associatifs, on peut encore

noter, toujours selon les données de la dernière enquête Valeurs, que les jeunes nés à l'étranger ou dont l'un des parents est né à l'étranger participent autant que les autres jeunes : 38% des premiers et 36% des seconds adhèrent à au moins une association. De même, l'appartenance religieuse paraît n'avoir guère d'influence : 38% des jeunes chrétiens, 28% des jeunes déclarant appartenir à une autre religion et 37% des sans-religion sont membres d'une association.

Des activités associatives centrées sur les loisirs

L'enquête Valeurs examine la participation associative en détail puisqu'elle distingue quinze types d'organisations et d'activités bénévoles (v. encadré « Méthode »). Les adhésions des jeunes et des adultes se portent sur les groupements permettant d'avoir une activité commune, souvent récréative, davantage que sur ceux défendant des droits ou des intérêts collectifs (tableau 3). Les jeunes de 18 à 29 ans participent avant tout à des associations sportives et de loisirs (19%) et, avec un taux d'adhésion très inférieur, à des associations culturelles (7%), suivies des associations caritatives (4%). Toutes les autres associations, et notamment celles liées à la vie communale, à l'environnement, au soutien d'une cause (pacifisme, tiers-monde...) connaissent des taux égaux ou inférieurs à 3%.

La participation associative est plus forte chez les garçons que chez les filles. En 2008, l'écart est de 8 points pour l'appartenance et de 6 points pour les activités bénévoles : dans les deux cas, cet écart se révèle en légère baisse depuis 1990 (tableau 1). Surtout, il se répartit différemment selon le type d'association. Ainsi, les garçons adhèrent en plus grand nombre dans les associations sportives et de loisirs (23% contre 15%), mais aussi, avec des écarts moindres, dans les mouvements ou les partis politiques (4% contre 2%), les organisations pour la jeunesse (3% contre 1%). Les filles sont davantage présentes dans les groupements caritatifs et dans les groupements liés à l'environnement, à l'écologie, aux droits des animaux (5% contre 2% dans les deux cas). La répartition est plus équilibrée au sein des autres groupements.

Tableau 2. Appartenance associative selon l'âge en 1990, 1999 et 2008 (en %)

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Ensemble
1990	36	34	42	36	40	34	37
1999	37	36	38	48	39	33	38
2008	38	38	42	36	40	33	38

Source : enquêtes Valeurs, ARVAL-INJEP

Tableau 3. Appartenance et bénévolat associatifs par types de groupements des 18-29 ans, de 1990 à 2008, et des 30 ans et plus en 2008 (en %)

Groupements	1990		1999		2008		2008 (30 ans et +)	
	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles
caritatifs	3	2	3	2	4	3	7	4
religieux	3	2	2	1	1	1	4	3
culturels	10	4	7	5	7	4	8	4
syndicaux	3	2	0	0	2	0	5	2
politiques	0	1	1	0	3	1	3	1
communaux	1	1	0	0	2	1	3	2
pour le tiers-monde	2	1	0	0	2	1	2	1
pour l'environnement	2	1	1	0	3	1	3	1
professionnels	3	2	2	0	2	1	3	1
pour la jeunesse	3	2	3	2	2	1	1	1
de sports et de loisirs	22	5	23	8	19	5	15	6
de femmes	1	0	0	0	1	0	1	0
pacifistes	1	1	0	0	1	0	1	0
pour la santé	2	2	2	1	2	1	2	1
autres	4	2	5	3	3	4	6	5

Source : enquêtes Valeurs, ARVAL-INJEP.

Note : les groupements sont présentés par ordre de citation dans le questionnaire. Plusieurs réponses étaient possibles.

Une participation plus engagée dans la vie de la cité

Si la plupart des adhésions juvéniles se portent sur des associations centrées sur les activités sportives, culturelles et de loisirs, des évolutions apparaissent dans la répartition des adhésions selon le type de groupement. Dans la liste proposée par l'enquête Valeurs, on peut distinguer les groupements centrés sur la pratique d'une activité (« de sports et de loisirs », « culturels », « pour la jeunesse »), sur des préoccupations individuelles (« religieux », « professionnels »), ainsi que ceux dont l'objet n'est pas connu (« autres »). L'adhésion des jeunes à cet ensemble de groupements baisse de 11 points entre 1990 (45 %) et 2008 (34 %) (tableau 3). Les neuf autres groupements

cités, qu'ils interviennent à un niveau local, national ou international, sont davantage ouverts sur des questions de société, sur la situation de groupes sociaux dans une perspective d'aide ou de défense, ou encore sur des intérêts collectifs ou sur une cause à soutenir, ces derniers groupements étant supposés être davantage militants (v. l'intitulé des groupements dans l'encadré « Méthode »). En 2008, un jeune sur cinq participe à ce second ensemble de groupements (20 %) pour un adulte sur quatre (27 %) : cette participation juvénile a été multipliée par trois depuis 1999 (7 %) et dépasse le taux de 1990 (15 %). Le travail bénévole dans ces associations concerne 8 % des jeunes et 12 % des adultes en 2008, pour 3 % des jeunes en 1999 et 11 % en 1990.

On constate donc une augmentation de l'adhésion juvénile au sein de groupements a priori plus engagés dans la vie de la cité. Ne concernant pas la population adulte, cette tendance à la hausse, certes minime à l'échelle d'une association, se retrouve dans les neuf groupements concernés. Elle peut avoir des effets non négligeables dans ces organisations caractérisées par un faible taux de participation. Ainsi, dans les mouvements politiques, elle place la participation des 18-29 ans (3 %) au même niveau que celle des adultes. Avec 2 % d'adhésions dans les syndicats, elle entraîne une remontée significative de la participation juvénile qui était tombée de 8 % en 1981 à moins de 0,5 % en 1999. Aussi, lorsque des sondages indiquent une plus grande confiance des jeunes dans les associations que dans les partis ou les syndicats, l'enquête Valeurs révèle une augmentation significative de leurs engagements dans ces deux groupements. L'investissement associatif se construit davantage en complémentarité qu'en opposition avec les partis et les syndicats, témoignant d'une approche du politique moins institutionnelle et plus ouverte sur les questions de société. Axée majoritairement sur une recherche de convivialité, d'épanouissement personnel, la participation associative des jeunes tend aujourd'hui à se conjuguer avec davantage d'ouverture sur la cité et de capacité de

REPÈRES

Les enquêtes Valeurs

• **Les enquêtes sur les valeurs des Français** s'inscrivent dans un programme de recherche international destiné à suivre sur le long terme l'évolution des valeurs en Europe. L'enquête de 2008 fait suite à trois enquêtes réalisées en 1981, 1990 et 1999, permettant de saisir des évolutions sur près de 30 ans et des effets de générations. En France, cette enquête est placée sous la responsabilité scientifique de chercheurs et d'universitaires, regroupés dans l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs (ARVAL, www.valeurs-france.fr). Deux livres sur

les résultats globaux de la dernière enquête ont déjà été publiés [6 et 7]. L'INJEP est partenaire des enquêtes Valeurs depuis 1999 et pilote l'analyse secondaire pour la tranche d'âge des 18-29 ans.

• **Le terrain de la dernière enquête** a été réalisé entre mai et août 2008 sur un échantillon représentatif de la population française : ont été interrogés en face à face à leur domicile 3 071 personnes, dont 601 âgées de 18 à 29 ans. La passation du questionnaire dure en moyenne une heure : celui-ci comprend quelque 130 questions incluant plus de 350 variables.

mobilisation sociale. Une telle évolution peut-elle être mise en relation avec la plus forte politisation des jeunes, constatée également dans les résultats de la dernière enquête Valeurs ? (V. Jeunes : études et synthèses, n° 2, 2010, « Liens à la politique. Des jeunes davantage impliqués et plus protestataires ».)

Politisation et participation associative

Si l'on construit un indicateur de politisation à partir de variables concernant l'intérêt pour la politique et la participation politique (importance accordée à la politique, fréquence des discussions politiques, participation à des formes d'action politique...), il s'avère que les jeunes enquêtés de 2008 se répartissent en trois groupes égaux : fortement (33 %), moyennement (34 %) ou faiblement (33 %) politisés. Dans les deux premiers groupes, la participation associative est supérieure ou égale à la moyenne d'adhésion des jeunes Français : la moitié des jeunes fortement politisés sont adhérents (50 %), pour 38 % des jeunes moyennement politisés. En revanche, parmi les jeunes faiblement politisés, seul un sur cinq adhère à un groupement (22 %). Des tendances identiques se retrouvent avec les jeunes qui font du travail bénévole : celui-ci concerne trois fois plus les jeunes fortement politisés (30 % d'entre eux) que les jeunes faiblement politisés (10 %), pour 18 % des jeunes moyennement politisés. L'orientation politique, quant à elle, n'influe

• Dans toute recherche quantitative, seules des données issues d'un même protocole d'enquête (échantillons et questions semblables) peuvent être comparées dans le temps : concernant l'adhésion associative, le nombre et l'intitulé des associations citées par le questionnaire doivent être identiques lors de chaque enquête.
• **Les intitulés complets** des quinze types d'organisations, par ordre de citation dans les enquêtes Valeurs, sont : « organisations charitables s'occupant d'aide sociale pour les personnes âgées, les handicapés, les gens dans la misère » ; « organisations religieuses ou paroissiales » ; « organisations et activités culturelles dans

les domaines de l'éducation, des arts, de la musique, etc. » ; « syndicats » ; « mouvements ou partis politiques » ; « actions à l'échelle de la commune ou de la municipalité sur des sujets comme la pauvreté, l'emploi, le logement, l'égalité raciale » ; « développement du tiers-monde ou droits de l'homme » ; « environnement, écologie, droits des animaux » ; « associations professionnelles » ; « organisations pour la jeunesse (scouts, guides, maisons de jeunes) » ; « sports et activités de loisirs » ; « mouvements et groupes de femmes » ; « mouvements pacifistes » ; « organisations volontaires dans le domaine de la santé » ; « autres ».

pas sur l'adhésion, relativement équilibrée entre les jeunes se positionnant à droite, au centre ou à gauche.

On constate ainsi une corrélation entre politisation et participation associative : plus les jeunes sont politisés, plus ils participent à la vie associative et plus ils y font du travail bénévole. En d'autres termes, les jeunes adhérents associatifs s'intéressent davantage à la politique, ce qui apparaissait déjà dans la précédente enquête [5]. Il est donc vraisemblable que la hausse de la politisation constatée en 2008 ne soit pas sans lien avec la montée de l'investissement dans des associations défendant une cause ou des intérêts collectifs. Toutefois, n'oublions pas qu'en matière de politisation et de participation associative, l'investissement

des jeunes augmente en même temps que s'élève leur niveau d'études. Plus largement, l'élévation du niveau d'études induit un accroissement des valeurs humanistes et universalistes d'ouverture sur autrui, de sensibilisation au bien commun. C'est donc à un type de rapport à la société que semblent liées l'intérêt pour la politique comme la participation associative, du moins dans sa dimension la plus engagée. Or ce rapport à la société est inégalement partagé par les jeunes Français. Dans leurs relations avec leur environnement social, les jeunes peu ou pas diplômés, confrontés à des difficultés d'insertion, peuvent s'inscrire dans des logiques de rejets qui ne rencontrent pas forcément l'esprit de participation sociale porté par certains projets associatifs.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- [1] Roudet Bernard, Tchernia Jean-François, 2005, « Europe centrale et orientale, Europe occidentale : des valeurs démocratiques partagées ? », dans : Galland Olivier, Roudet Bernard (dir.), *Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, Paris, La Découverte-INJEP, coll. « Recherches », pp. 117-145.
[2] Luczak Frédéric, Nabli Fella, 2010, « Vie

associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *INSEE Première*, n° 1327.

[3] Crenner Emmanuelle, 1997, « Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *INSEE Première*, n° 542.

[4] Roudet Bernard, Tchernia Jean-François, 2001, « L'amitié, une valeur toujours centrale », dans : Galland Olivier, Roudet Bernard (dir.), *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, Paris, L'Harmattan-INJEP,

coll. « Débats jeunesse », pp. 47-59.

[5] Roudet Bernard, 2004, « Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif », *Lien social et Politiques*, n° 51, pp. 17-27.

[6] Bréchon Pierre, Tchernia Jean-François (dir.), 2009, *La France à travers ses valeurs*, Paris, Armand Colin.

[7] Bréchon Pierre, Galland Olivier (dir.), 2010, *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales ».

Jeunes : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique publications)

BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95, av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

5 numéros : 20 € 10 numéros : 40 €

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

Oui Non

Signature :

Directeur de la publication :

Olivier Toche

Conseiller scientifique :

Bernard Roudet

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteur du numéro :

Bernard Roudet

Correction :

Appoline de Lassus

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Alliance-partenaires graphiques.

Pantin

ISSN : 2112-3985



Bulletin
d'études et de
synthèses de
l'observatoire
de la jeunesse

Synthèse sur les contrats aidés en 2010 dans le secteur associatif
département de l'Allier

Données fournies par la Direction Territoriale Allier du Pôle Emploi (janvier 2011)

	Secteur géographique			
	Montluçon	Vichy	Moulins	Allier
Nombre de contrats (dont nb de renouvellements)	156 (13)	128 (15)	113 (13)	397 (41)
Part du total par bassin	39,3 %	32,2 %	28,5 %	
Sport (dont renouvellements)	29 (1)	32 (3)	41 (6)	102 (10)
Part du total par champ				25,7 %
Social et médico-social	60 (5)	5	2	67 (5)
Centres sociaux ruraux	0	7 (2)	2	9 (2)
				19,1 %
insertion	29 (2)	3 (1)	13	45 (3)
formation	3	15 (5)	6	24 (5)
				17,4 %
Culture-patrimoine	13 (2)	26 (1)	26 (3)	65 (6)
				16,4 %
Economie sociale & solidaire	11 (2)	7	11 (1)	29 (3)
				7,3 %
JEP + vacances	7	14 (2)	3 (1)	24 (3)
EPCI et collectivités	1	13 (1)	5 (2)	19 (3)
Divers (organisations syndicales / patronales, ass. de consommateurs, ass. pour l'environnement, services)	3 (1)	6	4	13 (1)

Sur les 397 CUI :

On compte 41 renouvellements, soit 356 personnes ayant obtenu un contrat aidé, ce qui représente un taux de renouvellement de 11,5 % (41/356).

Durée des contrats : une majorité de contrats de 6 mois (221 soit 56 %), devant ceux de 12 mois (146, soit 37 %). Seuls 6 CDI ont été signés.

A noter que 3 CUI ont été signés pour des structures implantées hors 03 (mairie de Bobigny et Auvergne Active) mais exerçant dans le dép., et 1 CUI signé pour 1 structure hors 03 (le CD 23 de TT), non comptabilisé ici.

Concernant le champ des associations sportives : 1/4 des CUI signés (102)

Les sports collectifs correspondent à 40 % des recrutements (41 CUI). Les contrats sont majoritairement signés pour 12 mois (sur des postes pouvant être ceux de joueurs, pseudo éducateurs sportifs).

Le **football** représente **31 CUI** (dont 3 renouvellements) avec des recrutements importants dans certains clubs: AS Moulins (11), EDSM (6), AS Yzeure (5). A noter aussi l'effort du **Rugby**, avec **8 CUI** au RC Vichy.

Le **golf**, avec **7 CUI**, notamment à l'AS du golf du Val-de-Cher (5). Egalement, le **GE2A**, avec **8 CUI**.

Champ du social et médico-social :

Avec près de 20 % des CUI signés en 2010, ce champ arrive en 2^{ème} position après le sport.

Une structure de type **GE** regroupant des **établissements médico-sociaux**, le GECAC (Groupement d'Employeurs de Comités APAJH et Centres médico-sociaux), basé sur le **secteur montluçonnais**, a procédé à un recrutement important avec **45 CUI**.

Idem pour les **IME**, avec **13 CUI**, répartis sur 3 structures, essentiellement sur le secteur de Montluçon également. Sur le bassin de Vichy, on trouve par ex l'**ASSAP 03** (Services à la Personne), avec **4 CUI**.

A noter que les **CSR** ont signés un total de **9 CUI** répartis sur 3 structures : Le Mayet-de-Montagne, Lurcy-Lévis, Le Donjon.

Structures d'insertion et de formation :

Avec l'**ADEM** (Association pour le Développement Economique du Bassin de Montmarault) et ses **26 CUI** signés, le bassin montluçonnais s'est montré très actif au niveau du recrutement dans le champ de l'insertion. A noter l'activité au niveau de la **Régie de Quartier Moulins sud**, avec **9 agents recrutés** en CUI dans le cadre d'un **garage social** tenant lieu de chantier d'insertion, ainsi que celles des **FJT** (**4 CUI** au total à Vichy et Moulins)

Dans le champ de la formation, on retrouve **APROFORMAS** (Association pour la Promotion et la Formation aux Métiers de l'Aménagement de l'Espace et des Services en Milieu Rural), située au Mayet-de-Montagne, avec **14 CUI** dont 5 renouvellements et l'**ADEF**, avec **6 CUI** répartis sur 3 structures.

Champ culture-patrimoine :

Ce secteur pèse presque autant que le précédent, entre 16 et 17 %, avec des recrutements en CUI souvent multiples pour un certain nombre de structures : les amis de la mine (5), association du Pays de Tronçais (4), association Allier généalogie (4), les amis de St-Augustin (3), les amis de Bellevue (3), ainsi qu'une douzaine de structures ayant procédé à des recrutements doubles (au moins 2 agents recrutés et/ou 1 CUI renouvelé). Ce sont surtout les bassins de Moulins et Vichy qui se sont montrés réactifs à ce dispositif.

Les structures de l'économie solidaire et sociales :

Principalement sur les bassins de Moulins et Montluçon, on retrouve ici des structures comme **Espace Solidarité par le Pap** (4 CUI), la **Croix marine** de l'Allier (4) ou les **associations familiales** (4).

JEP et organisations de séjours de vacances :

Ce sont ici des structures telles que le Patronage Laïque et la MJC de Montluçon, les Francas, l'ANCT, ou encore La Grand Cour (Lenax) et l'ALCLV de Bobigny (St-Menoux), lesquelles ont procédé à des recrutements multiples ou à des renouvellements.

Collectivités :

A noter les **recrutements multiples** sur le bassin vichyssois, au niveau de **VVA développement** (5 CUI), **Pays de Vichy-Auvergne** (2) et le **CREPS** (2).

Divers :

On retrouve ici diverses organisations syndicales / patronales, des associations de consommateurs (4 CUI à **UFC Que choisir**) ou autour de l'environnement, ainsi que des services.

Le fonctionnement associatif :

F. Organisez-vous au moins une assemblée générale par an ? :

- Oui Non
- Si Non, quand a eu lieu la dernière ? :

G. Organisez-vous régulièrement des réunions de votre conseil d'administration ? : (1 réponse)

- Plusieurs fois par mois Au moins une fois par mois
- Une fois par trimestre Une fois par semestre
- Au moment de la préparation de l'AG seulement

H. Combien d'adhérents composent votre association ? : ...

I. Quelles sont les priorités de votre association concernant les bénévoles ? (plusieurs réponses possibles)

- Les fidéliser Les former
- Encourager les jeunes à prendre des responsabilités
- Les associer au projet de votre association

J. Les dirigeants de votre association sont-ils renouvelés : (1 réponse)

- Tous les ans Tous les deux ou trois ans
- N'ont pas été renouvelés depuis plus de trois ans

K. Rencontrez-vous des difficultés pour renouveler les dirigeants ? Oui Non

Si Oui pour quelle(s) raison(s) ?

- Manque de volontaires
- Blocage des dirigeants en place
- Statuts ne permettant pas le renouvellement régulier
- Autre raison (précisez) ...

L. Avez-vous la parité homme – femme dans votre conseil d'administration ? Oui Non

M. Disposez-vous d'un local pour votre fonctionnement administratif ? Oui Non

Si Oui, est-il mis à disposition par une collectivité ? Oui Non

Si Oui gratuitement ? Oui Non

Si Non (mise à disposition) payez-vous un loyer ? Oui Non

N. Disposez-vous de personnel salarié ? Oui Non

Si Oui combien de personnes : ... représentant combien d'ETP : ...

O. Disposez-vous de personnes en contrat aidé (quelque soit le type de contrat) ? Oui Non

Si Oui, combien ? ...

La formation des bénévoles :

P. Votre association met-elle en œuvre une démarche de formation de ses bénévoles ? (1 réponse)

- Oui régulièrement Oui un budget est prévu si nécessaire
- Seulement en fonction des besoins Non faute de temps
- Non faute de moyens Non cela n'est pas nécessaire

Q. Pour suivre des formations vos bénévoles sont : (1 réponse)

- Très volontaires Plutôt volontaires
- Peu motivés Pas du tout intéressés

R. Connaissez-vous les aides publiques permettant de mettre en place des formations pour les bénévoles ? (1 rép)

- Oui l'association les utilise (ou a utilisées)
- Oui mais jamais utilisées
- Non cela n'intéresse pas l'association
- Non mais cela peut être intéressant

S. Connaissez-vous le Certificat de formation à la gestion associative (C.F.G.A.) ? (1 réponse)

- Oui des bénévoles ont suivi la formation
- Oui mais personne ne s'y est inscrit
- Non mais cela peut intéresser des bénévoles de l'association
- Non cela n'est pas prioritaire

Les relations partenariales :

T. En matière de formation comme d'aide au projet, qu'attendez-vous prioritairement :

1 - de l'État ? (1 réponse)

- Des moyens financiers
- Les deux
- Aider au rapprochement des associations pour mettre en œuvre des formations
- Des conseils techniques
- Une offre de formation gratuite ou à bas coût

2 – des collectivités territoriales ? (plusieurs réponses possibles)

- Des moyens financiers
- Les deux
- Une offre de formation à votre disposition
- Aider au rapprochement associatif local
- Des conseils techniques
- Des aides matérielles et/ou en personnel
- Un peu tout cela selon les besoins

U. Connaissez-vous les différentes structures d'appui et/ou d'information pour la vie associative ? (rayer celles que vous ne connaissez pas)

- CRIB DLA CRES CLARA PIJ DDVA
- o GE2A PAVA Services du Conseil Général MSA CAF

V. Avez-vous déjà fait appel à l'un(e) d'entre-elle ? Oui Non

Si Oui, la(les)quelle(s) ? ...

W. Auriez-vous besoin d'une clarification concernant ces structures, qui fait quoi ? Oui Non

X. Avez-vous déjà des contacts avec les services de la DDCSPP (ex Jeunesse et Sports) ? Oui Non

Si Oui pour quelle occasion : ...

Y. Si votre association est adhérente à un réseau, un comité, une fédération : (1 réponse)

- Il vous propose régulièrement des formations adaptées et accessibles pour vos bénévoles
- Il vous propose des formations mais à un coût (trop) élevé
- Il vous propose des formations mais pas adaptées à vos besoins
- Il ne vous propose pas de formations
- Vous n'êtes pas affilié à un réseau mais vous souhaiteriez à un regroupement permettant d'accéder à des formations pour les bénévoles

Z. Votre association a-t-elle déjà participé à des formations mise en place par une autre structure ?

Oui Non

AA. Si Non, souhaiteriez-vous connaître ces possibilités de rapprochement et de mise en commun sur un territoire ? Oui Non

La communication :

AB. Utilisez-vous internet pour rechercher des informations pour vos bénévoles ? Oui Non

Si OUI :

1 – Régulièrement Quelquefois Très rarement

2 – Dans quel(s) domaine(s) ? (plusieurs réponses possibles)

- Formation des bénévoles
- Formations professionnelles
- Conseils techniques
- Aide juridique
- Vie associative générale

AC. Connaissez-vous l'existence du DDVA (Délégué départemental a la vie associative) ?

Oui Non

Si Non, passez les 3 questions suivantes.

AD. Avez-vous déjà interrogé le DDVA par courriel ? Oui Non

Si OUI pour quelle raison ? ...

AE. Avez-vous eu une réponse rapide (dans les trois jours) ? Oui Non

AF. Êtes-vous satisfait de la réponse ? Oui Non

Si Non pourquoi et quelle étaient vos attentes ? ...

AG. Penseriez-vous utile que votre association reçoive régulièrement par courriel des informations, des mises à jour thématiques sur la vie associative ?

Oui Non

AH. Si Oui, de quel ordre ? (plusieurs réponses possibles) :

- Administratives Gestion, comptabilité Juridiques Emploi
- Formation (bénévoles, professionnels) Animation liée à votre activité

Champ associatif :

Votre association dépend du champ :

Sportif Culturel Social JEP Loisirs Santé Autre

Ancienneté : plus de 10 ans entre 5 et 10 ans entre 2 et 5 ans moins de 2 ans

Le budget approximatif annuel :

- 5 000 € 5 000 € à 10 000 € 10 000 € à 50 000 € + de 50 000 €

Votre adresse courriel (facultatif et non diffusée) : _____

Merci de votre aide et de votre temps pour avoir répondu à ce questionnaire.

Atelier n°1 : **Le volontariat au service de la coopération internationale**

Compte-rendu

Rassemblant essentiellement des membres d'associations de coopération et de comités de jumelage, l'Atelier 1 avait pour objet de présenter le **volontariat international d'échange et de solidarité (VIES)** et de répondre à deux questions :

1. Pourquoi faire appel à un volontaire ?
2. Quels sont les impacts pour le volontaire ?

I. Présentation du VIES

A. France Volontaires

- Pierre Daniel, responsable à l'unité « Régions de France » à l'association France Volontaires (anciennement Association Française des Volontaires du Progrès) présente la démarche du volontariat international : permettre aux jeunes Français de vivre une expérience d'engagement international dans un pays du sud. La durée de l'engagement varie de 1 à 2 ans.
- L'envoi de VIES peut se faire par le biais d'une association ou d'une collectivité territoriale (cadre de la coopération décentralisée). En 2009, des réflexions ont été engagées pour définir un **cadre général du volontariat** : le VIES, qui regroupe : les chantiers de jeunes, le VSI, les échanges-découvertes, les échanges-compétences.
- **Les quatre missions de France Volontaires :**
 1. Informer et orienter les volontaires/ associations sur les dispositifs existants ;
 2. Appuyer les acteurs du volontariat ;
 3. Ouvrir des maisons de volontaires pour permettre l'accueil et l'information des volontaires dans le pays d'accueil ;
 4. Innover sur l'envoi de volontaires : recrutement, formation, accompagnement.

B. CERAPCOOP

- ❖ Le Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en Auvergne (CERAPCOOP) **aide les acteurs régionaux de la coopération** (associations, collectivités locales) dans la recherche de partenaires dans le pays d'accueil. D'une part, le Centre donne des informations sur l'envoi d'un volontaire à l'international, d'autre part il assure des formations méthodologiques et thématiques. Le CERAPCOOP est soutenu par le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil général de l'Allier.
- ❖ Objectif de l'envoi de volontaires à l'étranger : offrir une **perspective de professionnalisation**. Le VSI permet au jeune d'avoir des responsabilités à l'étranger. De plus, il acquiert une véritable expérience de don de soi, à travers des rencontres, découvertes...
- ❖ **L'accompagnement du volontaire** se manifeste par une préparation au départ (rencontres interculturelles, coopération au développement) et une préparation au retour.

II. Exemples de volontaires engagés dans le cadre de coopérations décentralisées

A. La Région Auvergne

- ❖ 2005 : développement de la coopération décentralisée.
 - 5 pays sur des secteurs différents : Bosnie-Herzégovine, Chine, Madagascar, Mali, Nord-Portugal.
- ❖ Objectifs :
 - ouverture à l'international
 - développement territorial (ingénierie de formation)
- ❖ Difficultés :
 - approche politique différente
 - développement d'un projet à distance
- ❖ Madagascar : un **Volontaire du progrès (VP)** à l'Alliance Française, ayant pour mission l'animation territoriale. Le VP assure le lien entre le Conseil Régional et la Collectivité Territoriale de coopération. Coût = 25 000 €
- ❖ Bruxelles : un VP représentant la Région.
- ❖ Chine : un **Volontaire International en Entreprise (VIE)**. Ce dispositif permet d'offrir une véritable mission professionnelle au jeune (en l'occurrence : développement des activités économiques). Coût = 40 000€ pour 1 an renouvelable. Exonération des charges sociales et patronales. Voir le statut avec Ubi-France.
- ❖ Apports pour le volontaire :
 - Prise en charge : indemnités mensuelles (600€ / mois) + logement + sécurité sociale
 - Apprentissage
 - Apports personnels et professionnels

B. Le Conseil général de l'Allier

- ❖ **Envoi d'élèves infirmières** : le Conseil général prend en charge le voyage + argent de poche (enveloppe = projets jeunes). Sur place : prise en charge de l'hébergement par les partenaires locaux.
- ❖ **L'IUFM** organise depuis une douzaine d'années des stages d'éducation comparée à Niafunké, en partenariat avec le Comité de jumelage : visites + pratiques accompagnées. Le projet pédagogique est d'abord construit dans une classe de stage dans l'Allier sous forme de fiches-albums. 5 personnes ont été envoyées pour aider selon les besoins locaux : scolarisation des filles, fourniture scolaires, cantines...

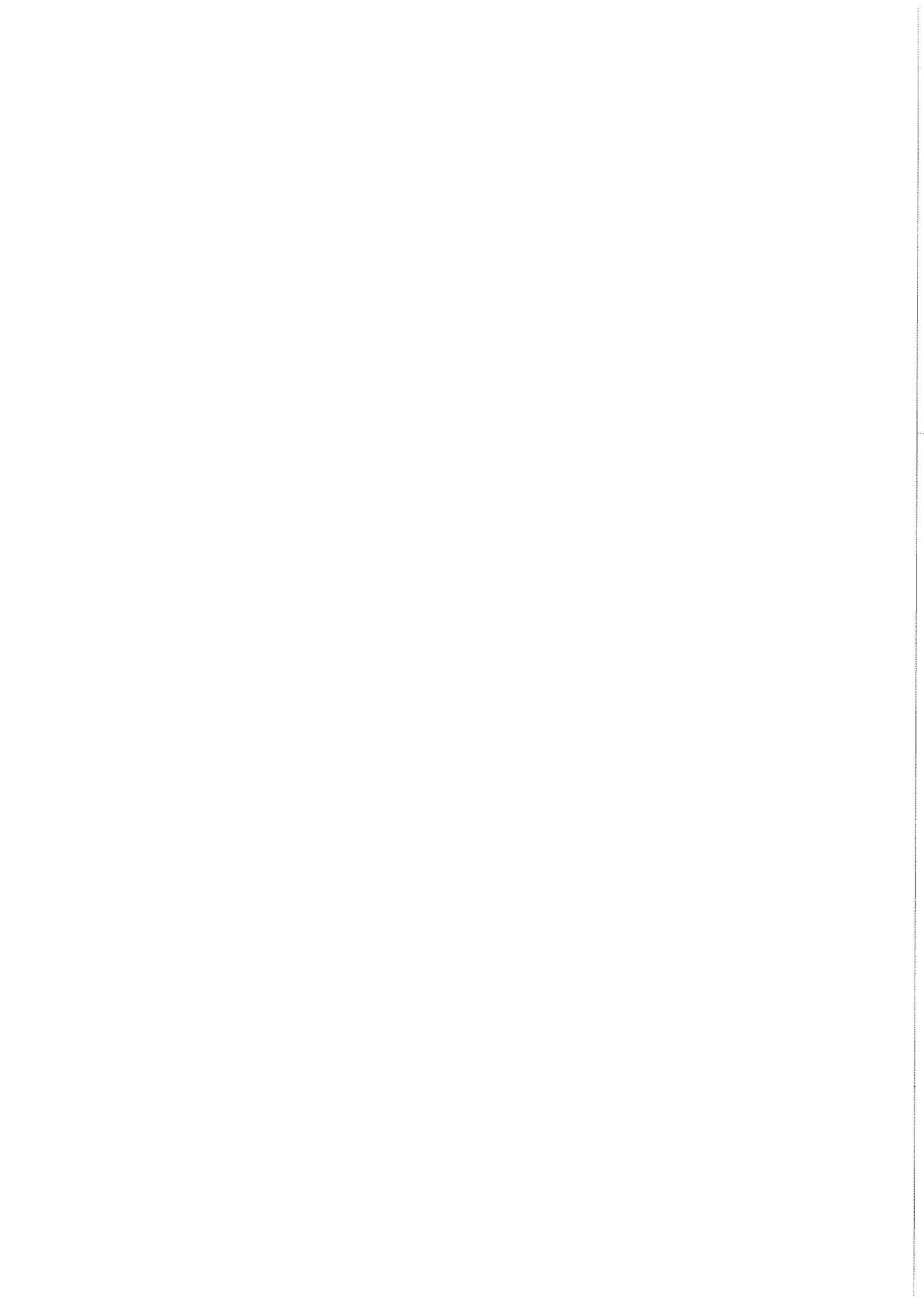
III. Les difficultés rencontrées

A. Par les associations / Comités de jumelage

- ❖ **Comment financer un volontaire ?** Les associations, Comités de jumelage n'ont pas les moyens de financement. France volontaire finance les 2/3 du salaire du volontaire (2500€). Pour le reste : prise en charge par une collectivité ?
- ❖ **A envisager :**
 - 1) **Plusieurs associations** peuvent financer un même VSI
 - 2) Développer un **volontariat sud-sud**, si la prise en charge du voyage n'est pas possible: il existe des jeunes formés et compétents dans les pays du sud ; il s'agit de coordonner l'offre et la demande locales.

B. Par les volontaires

- ❖ **Mise en œuvre de la mission :**
 - Bien cerner le projet : le projet doit être défini sur le plan local. Eviter de « plaquer » le modèle français à l'étranger.
 - Le volontaire doit apporter une véritable valeur ajoutée, un supplément aux connaissances et compétences locales : technicité + ingénierie du développement.
- ❖ **Ré-insertion professionnelle** : l'expérience des jeunes volontaires à l'étranger manque encore de reconnaissance en France. Un véritable travail auprès des employeurs et des RH doit être mené pour permettre une véritable reconnaissance de cet engagement dans le parcours professionnel du jeune.



ATELIER 2 : Le volontariat, le bénévolat et les jeunes

- ▶ Présentation du Service Volontaire Européen (SVE), du Service Civique et des chantiers internationaux de jeunes bénévoles
- ▶ Comment valoriser l'engagement d'un volontaire/bénévole dans les parcours de jeunes ?
- ▶ Bénévolat chez les jeunes, entre d'actualité ?

Constat : un évident manque de jeunes dans le milieu associatif : 80 % des dirigeants ont plus de 40 ans !!

Des opportunités :

le VOLONTARIAT

- Des outils à disposition :
- le Service Civique
 - le Service Volontaire Européen
 - les Chantiers internationaux de jeunes

le BENEVOLAT

- l'engagement dans les associations existantes
- adhérer et devenir militant au sein des associations
- créer son association (même les mineurs dans le cadre des Juniors associations par exemple)

Le tutorat et l'intermédiation sont aussi des moyens à saisir pour construire son engagement.

L'engagement des jeunes permet :

- la nécessaire redynamisation des associations et du tissu associatifs
- l'intergénérationnel peut être formateur pour les jeunes entrant dans les associations existantes mais aussi pour les adultes militants déjà en place

La valorisation :

- véritable levier professionnel
- un moyen de mettre le pied à l'étrier pour sortir de la galère, pour construire un parcours de vie, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi
- l'ouverture sur les autres
- un épanouissement personnel
- un état d'esprit lié quelquefois à un environnement familial favorable
- une expérience charnière et choisie

Apprendre à vivre ensemble dans une société tolérante, accessible, sans mise à l'écart.

Les freins au bénévolat :

- la disponibilité : concilier un engagement avec un exercice professionnel peut être compliqué car le bénévolat peut demander un investissement lourd
- l'environnement économique actuellement difficile
- la crainte d'entrer dans le milieu associatif et de devoir faire face à des contraintes (administratives par exemple)

CONCLUSION :

Donner l'envie aux jeunes de s'investir même sur du court terme et ne pas forcément attendre un engagement sur des longues durées.

Compte rendu atelier 3

Colloque volontariat vie associative

Les problématiques abordées :

- Le manque de lisibilité concernant la place des associations dans les politiques territoriales
- L'association partenaire du développement territorial
- Les attentes des associations

Participaient à l'atelier, des responsables ou bénévoles associatifs essentiellement du champ humanitaire ou de la coopération internationale et un seul représentant des collectivités locales ce qui a de fait limité la réflexion engagée.

L'atelier a débuté par la présentation d'études de cas illustrant le positionnement et l'implication d'associations sur des territoires d'Auvergne présentées par le cabinet CALEIS (voir doc)

L'échange qui a suivi a mis en évidence les points suivants :

- Les associations sont un élément majeur de l'attractivité de territoires et du lien social
- Les associations constituent souvent un laboratoire d'essai avant la pérennisation d'une politique (ex avant de se positionner définitivement sur un accueil de loisirs, la commune fait porter le projet par une association).
- Il est indispensable de différencier l'association « actrice » de l'association « prestataire » et l'incohérence entre logique sociale et logique économique a souvent été soulevée.
- De même, le statut associatif a ses limites (Pb des compétences, du périmètre, quels points communs entre une association locale et une ONG ?)
- La forme associative ne suffit pas à constituer le fait associatif.

La synthèse des échanges montre que la problématique associative s'articule autour de trois volets :

- Le volet institutionnel
 - o Quelle place jouent, veulent jouer les collectivités territoriales, locales et l'État (l'éducation tout au long de la vie est une valeur de la République qui relève de l'État)
 - o La prise de compétences des EPCI dans le domaine jeunesse, sport, vie associative (avec la problématique des communes qui se sentent déshabillées)
 - o Les conséquences des directives européennes sur la libre concurrence sur les associations.

- Le volet économique
 - o Un projet cohérent implique un engagement financier dans la durée (engagement pluri annuel)
 - o La mise à disposition de locaux qui questionne sur le nombre d'associations intervenant sur le même territoire

- Le volet développement
 - o L'association est un acteur du développement, de l'attractivité du territoire (développement démographique, économique, porteur de l'intérêt général)
 - o L'association en tant que moyen d'agir des habitants
 - o L'association acteur sur territoire mais aussi favorisant l'épanouissement de l'individu (développement personnel, social, participant à l'éducation tout au long de la vie.

Il existe aujourd'hui non seulement un problème de lisibilité mais aussi un problème de visibilité des politiques publiques envers les associations.

L'avenir des associations sous tend un positionnement sur les valeurs de la République et notamment sur l'Education au sens large et donc d'une volonté politique.

Synthèse de l'atelier n°4 « vie associative, emploi, formation et développement local »

- Intervenants :

M. Nicolas THOLLET, Vice-président du *Conseil Général de l'Allier*, subdélégué en charge des sports, de la vie associative et de la vie citoyenne

M. Jean-Luc LAMI, Président du *Conseil de Développement du pays Sisteronais*, Directeur de la *Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR 04)*

M. Daniel MEYER, Directeur territorial du *Pôle Emploi de l'Allier*

Mme Svetlana GJORGJEVSKI, Directrice du *Groupement d'Employeurs Associatifs d'Auvergne (GE2A)*

(Excusés non représentés : CAF et MSA)

Animateur : M. Yann BLOT, Délégué Départemental à la Vie Associative de l'Allier – DDCSPP 03

Rapporteur : M. Ivan BIZET, Conseiller d'animation sportive – DDCSPP 03

Lors de cet atelier, il a été question, entre autres, de la **professionnalisation des associations**, de la **structuration de l'emploi**, de la **formation professionnelle (FP)** et de la **formation des bénévoles (FB)**, ainsi que de l'impact de la vie associative (VA) sur un territoire, à l'échelle d'un bassin de vie.

Il nous a été décrit l'expérience d'un département ayant de nombreux points communs avec l'Allier (03), ce sont les Alpes-de-Haute-Provence (04), en région PACA. C'est un département à dominante rurale, voire rurale profond, dont l'économie est basée sur la **production agricole** et le **développement touristique**. La préfecture, Digne-les-Bains, compte 25 000 hab.

M. Lami, nous présente l'objectif de sa structure, relancée en 1995, qui est de **développer** et **d'animer les territoires ruraux**. En outre, la rédaction d'un **projet de territoire** s'avère être ici un outil majeur. Les secteurs investis par la structure sont l'Enfance-jeunesse, la formation BAFA, l'Université du Temps Libre (= université populaire), les Contrats Educatifs Locaux. En quelques années, grâce à **structuration** de la FD autour de **l'emploi**, le réseau de foyers est passé de 11 à 23 structures ; au niveau des ressources humaines (RH), de 3 salariés, la *FDFR* est forte à ce jour de 26 animateurs professionnels et de 150 saisonniers, ce personnel étant **mis à disposition (MAD)** auprès des FR. Le budget actuel de 200 k€ est composé de 50 % d'aides publiques au niveau des produits.

A noter que la *FDFR* doit faire face à l'heure actuelle à des **difficultés** de plusieurs ordres.

En premier lieu, dès lors que l'on rentre pleinement dans la **dimension économique**, une question de fond se pose à ce niveau, elle concerne la **perte** de certaines **valeurs**, notamment celles de l'éducation populaire ; d'où la nécessité du maintien d'une **collaboration** fructueuse entre les membres du conseil d'administration (CA) de la structure, qu'ils soient bénévoles ou salariés, afin de travailler autour du **projet associatif**, véritable fil conducteur.

Cette concertation n'est pas forcément évidente dans les faits, de par les **différences de statut** et **d'intérêt** entre ces 2 types d'acteurs :

- profil type du salarié : agent en CDI / suit des formations en interne ou en externe / pas vraiment militant ;
- profil type du bénévole : élu issu des foyers / membre quasi historique, présent depuis la constitution des FR, donc peu de renouvellement des membres dans l'instance du CA et peu de jeunes représentés

Cela dit, au-delà de cette dichotomie apparente, la mise en commun des énergies des uns et des autres peut s'avérer très riche.

Actuellement, d'autres difficultés sont à relever :

- en lien avec la sphère économique : la diminution drastique des aides publiques, la concurrence avec le secteur privé ;
- en lien avec les institutions : la réforme des collectivités territoriales (CT), notamment au niveau de leurs compétences qui vont évoluer ;
- en lien avec les RH : la diminution de l'engagement des jeunes sur le BAFA, le désengagement des bénévoles qui semblent dépassés avec des responsabilités dignes de celles d'un chef d'entreprise de plus en plus délicates à assumer.

Retenons que la VA reste un élément essentiel, pour ne pas dire **vital**, afin de **maintenir de la vie en zone rurale**, où après l'exode des entreprises, l'emploi se raréfie. Or la VA nécessite un soutien particulier. A un moment donné, on s'aperçoit donc que pour faire face à la perte de vitesse de l'engagement des bénévoles et à la désertification des campagnes en RH, se pose le choix de la **professionnalisation des structures**, notamment celles qui relèvent d'une **utilité sociale**.

M. Thollet réaffirme ici le soutien du *CG 03* à la VA en général, et notamment dans le champ du sport, auprès des associations sportives et du *GE2A*. Par ex., les frais de déplacement des éducateurs sportifs peuvent être pris en charge jusqu'à hauteur de 50 %, afin de maintenir l'offre sportive sur certains territoires. Cependant, s'il est prévu que les CT puissent apporter leur aide au tissu associatif, elles ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

La reconnaissance des bénévoles s'exprime de façon croissante par les mesures de l'*Union Européenne*, par le passeport de compétences du bénévole, par la VAE, par la FB ; notons que cette dernière est assurée généralement par les structures **têtes-de-réseau** (comités sportifs, fédérations, GE).

Mme GJORGJEVSKI présente le *GE2A*, ex-association *Profession Sport*, réseau émanant du Ministère Jeunesse & Sports dans les années 1990. Un des objets du GE est la MAD d'éducateurs sportifs et d'animateurs socioculturels auprès de tout type de structure. L'autre volet important du *GE2A* est la FB, en tant que *Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)*, avec notamment la mise en place du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFG), qui comprend modules de formation et stage pratique. La délivrance de ce certificat, qui est ouvert tant aux bénévoles qu'aux stagiaires en FP, démontre à quel point aujourd'hui les **exigences** en matière d'administration des associations pour les **bénévoles** font de plus en plus appel à des **compétences professionnelles**.

M. Meyer souligne ainsi toute la difficulté de développer de l'emploi avec des employeurs associatifs qui sont avant tout des **bénévoles**, et donc pour certains, pas forcément formés à cette tâche. Face à cette réalité, un **outil régional** a été mis en place de façon pilote en Auvergne, le **Guichet Unique du Sport (GUS)**, dont la vocation est d'accompagner la **professionnalisation de l'emploi associatif** dans le secteur du sport. Entre autres, il existe déjà un **partenariat** entre la DR du Pôle Emploi et le GUS afin d'alimenter une **bourse à l'emploi sportif**.

Concernant les campagnes de promotion des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle tels que les **contrats aidés**, notamment dans le secteur associatif, celles-ci n'ont lieu que de manière discontinue et dépendent inéluctablement de la conjoncture économique ; d'où la difficulté pour les employeurs de devoir s'adapter à des changements fréquents du taux de prise en charge financière des CAE par ex. Egalement, lors du recrutement, une confusion est faite sur le public cible, puisqu'il s'agit de faire appel à des personnes non qualifiées et éloignées de l'emploi. A l'heure actuelle, le **contrat de professionnalisation** correspond davantage aux besoins de recrutement dans les secteurs associatifs du sport et de l'animation.

Conclusion : La VA joue un rôle primordial au plan territorial, particulièrement en **milieu rural**, où il s'agit de maintenir de la **vie**, des **services** et des **hommes** face à l'exode rural. Notamment, les structures de l'économie sociale et solidaire, telles que les épiceries sociales, concourent en ce sens. Par ailleurs, la VA dans le secteur **culturel** peut jouer également un rôle de **dynamiseur**, dans la mesure où les territoires bien pourvus à ce niveau disposent d'un **atout** supplémentaire en terme d'**attractivité**.

Au niveau de la professionnalisation des associations, le **partage d'emploi** peut constituer une solution qui répond à des besoins locaux en main d'œuvre pluri-qualifiée et qui favorise la pérennisation d'emplois. Toutefois, se pose une réelle nécessité de **coordination** dans l'espace et dans le temps entre **employeurs** et une exigence de FP visant les **salariés**.